

D
NE
DA 2844

A.P.A.M.
Société Anonyme au capital de 40 000 euros
Siège Social : 7 Avenue Albert Durand - Immeuble SOGECLAIR - Bât B
31700 BLAGNAC
RCS TOULOUSE B 337 964 951

5 MAR. 2004

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 décembre 2003**

86 B 658

L'an deux mille trois,
Le 30 décembre,
A 14 heures,

Les administrateurs de la société A.P.A.M. se sont réunis en Conseil, 7 Avenue Albert Durand - Immeuble SOGECLAIR - Bât B 31700 BLAGNAC, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion, sont présents :

Monsieur Jean-Louis POURRET
Madame Marie-Christine HERVE
Monsieur Philippe HERVE
Monsieur Dominique RUMEAU

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Jean-Louis POURRET préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Marie-Christine HERVE remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement du Président démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE.

Le Président rappelle au Conseil sa décision de renoncer à ses mandats de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société à effet du 31 décembre 2003 au soir, tel qu'il l'avait exposé au cours de la réunion des administrateurs le 15 mai 2003. En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement, à effet du 1^{er} janvier 2004.

Le Conseil rappelle avoir pris acte de cette démission lors de sa réunion du 15 mai 2003, et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

MA [Signature]

La candidature de Monsieur Dominique RUMEAU aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit à compter du 1^{er} janvier 2004, à l'unanimité, Monsieur Dominique RUMEAU Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Jean-Louis POURRET, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2008.

Monsieur Dominique RUMEAU déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Dominique RUMEAU représentera le Conseil d'Administration. Il organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Monsieur Dominique RUMEAU exercera à titre gratuit, son mandat de Président du Conseil d'Administration.

Il pourra prétendre toutefois, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur Dominique RUMEAU préside alors la réunion.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DEMISSIONNAIRE.

Le Président rappelle au Conseil que Monsieur Jean-Louis POURRET occupait également les fonctions de Directeur Général de la Société et qu'il convient de désigner un nouveau Directeur Général.

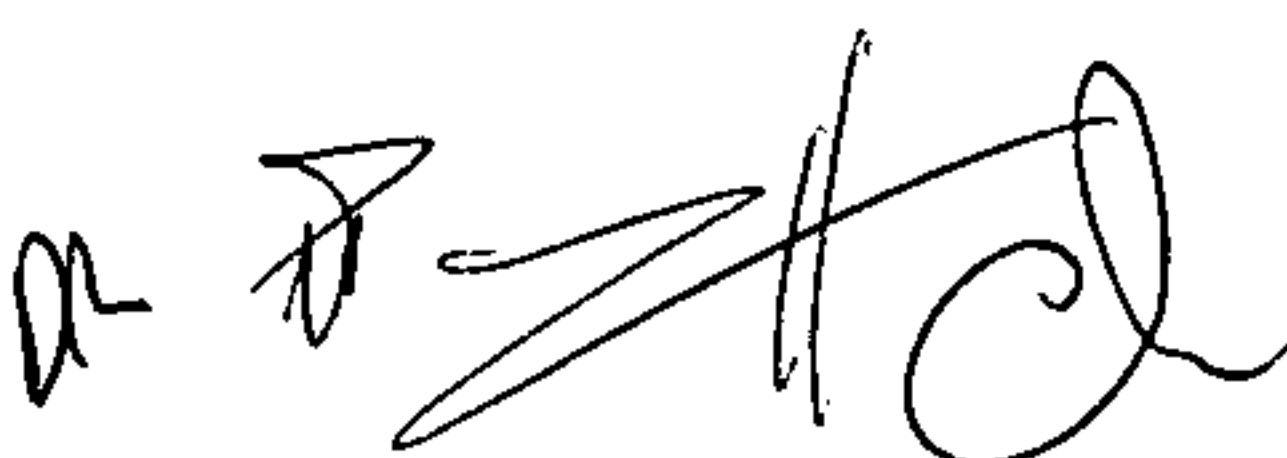
En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, en application des dispositions statutaires, que la direction générale de la société sera assumée par le Président du Conseil d'Administration.

En conséquence, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Dominique RUMEAU, Président du Conseil d'Administration, pour assumer la direction générale de la Société à compter du 1^{er} janvier 2004, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2008.

Monsieur Dominique RUMEAU déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Dominique RUMEAU jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social



et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers. Toutefois, à titre de mesure d'ordre intérieur inopposable aux tiers, Monsieur Dominique RUMEAU ne pourra donner des cautions, avals, garanties au nom de la société, sans avoir recueilli l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Monsieur Dominique RUMEAU exercera à titre gratuit, son mandat de Directeur Général. Il pourra prétendre toutefois, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

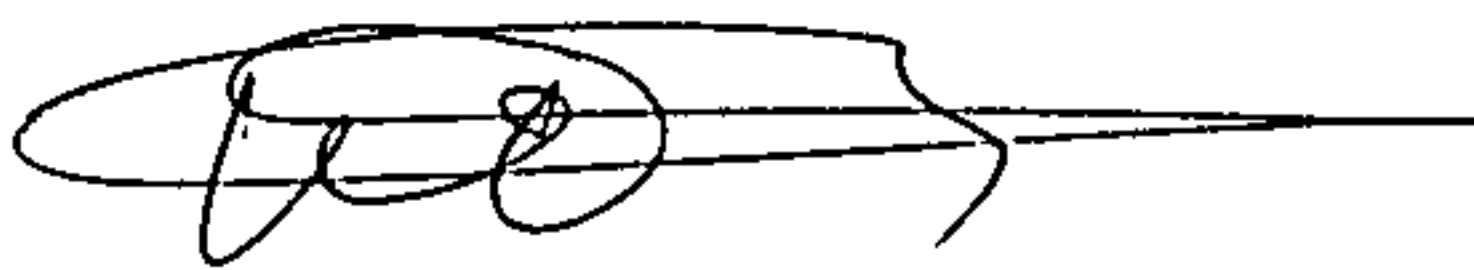
(....)

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

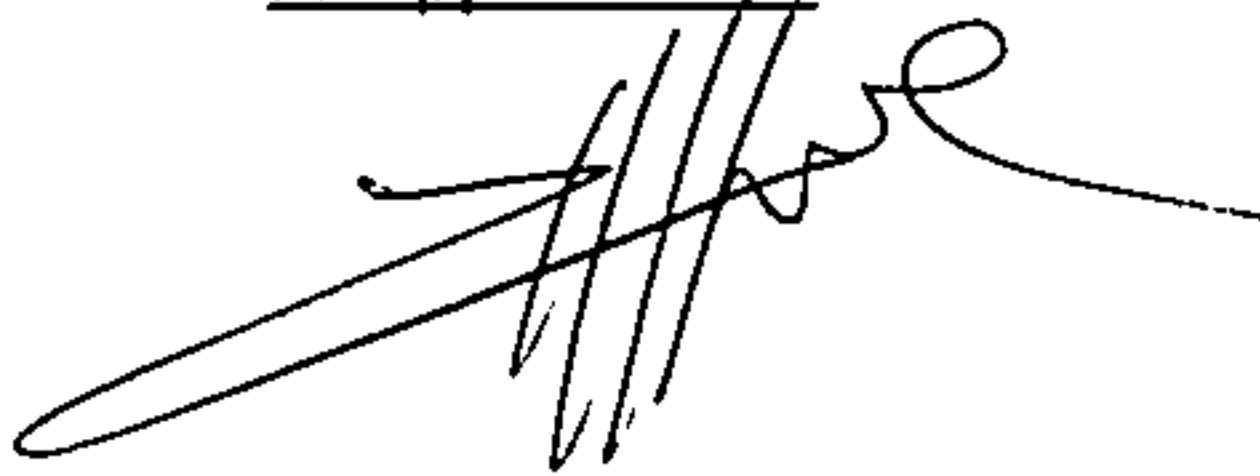
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Jean-Louis POURRET



Philippe HERVE



Dominique RUMEAU

« Bon pour acceptation des fonctions de PDG »

Bon pour acceptation des fonctions de PDG



Marie-Christine HERVE

